

Foire aux Questions (FAQ)  
**SALON DESSIN PEINTURE A L'EAU 2023**  
Dans le cadre d'ART CAPITAL

Où aura lieu le Salon 2023 ?

*Au Grand Palais Ephémère, aux pieds de la Tour Eiffel (entre le Champ de Mars et l'Ecole Militaire – 13, place Joffre 75007 PARIS*

Quand aura-t-il lieu ?

*Du 14 au 19 février 2023*

Quand aura lieu le vernissage ?

*Le mardi 14 février 2023, à partir de 15 heures*

Quelle est la date limite pour les inscriptions ?

*Le vendredi 7 octobre 2022*

Comment s'inscrire ?

A) Vous avez déjà exposé au SALON DESSIN PEINTURE A L'EAU (depuis 5 ans) :

***Pour les artistes ayant déjà exposé au moins une fois*** et désirant se réinscrire en 2023 :

*Vous allez automatiquement recevoir un mail avec un formulaire d'inscription à remplir.*

*Dans ce mail, vous trouverez un lien. Il vous suffira de cliquer dessus. Ensuite, laissez-vous guider par les différentes questions à remplir.*

*Il n'est pas nécessaire d'avoir un compte G-mail vous s'inscrire, utilisez votre adresse mail habituelle.*

*Le jury se donne le droit de refuser la photo de l'œuvre présentée lors de l'inscription et de demander d'autres photos d'œuvres qui seront acceptées ou pas.*

B) Vous n'avez encore jamais exposé :

***Les artistes n'ayant jamais exposé dans notre Salon*** doivent envoyer un dossier complet par la poste pour le jury : au minimum 5 photos (papier) d'œuvres majeures **disponibles pour exposer au Salon 2023** et un bref résumé de leur parcours artistique.

*A l'adresse suivante : Daniel GALLAIS – Salon Dessin Peinture à l'Eau –*

*46 rue des Fougères 95560 MAFFLIERS*

*(ou par mail à : danielgallais@live.fr)*

Comment savoir si je suis bien inscrit en ligne ?

*Une fois votre formulaire complété, vous recevrez une copie de votre formulaire rempli.*

*Il faudra envoyer la photo de votre œuvre immédiatement après l'envoi du formulaire, ainsi que le paiement des droits d'inscription. Vous recevrez alors un mail de confirmation de votre inscription.*

Est-il autorisé d'exposer dans un autre Salon d'Art Capital en plus du SALON DESSIN PEINTURE A L'EAU ?

*OUI*

Quelle est la date de dépôt des œuvres ?

*Dimanche 12 février 2023 de 13h00 à 18 h00*

*Et lundi 13 février 2023 de 8h00 à 10h00*

Celle du retrait des œuvres ?

*Dimanche 19 février 2023 de 19h00 à 21h00*

*Et lundi 20 février 2023 de 8h00 à 10h00*

Comment faire transporter mon œuvre si je ne peux pas me déplacer ?

*Vous pouvez, par exemple, vous adresser à la Société SNM Protect (spécialisée dans le transport d'œuvres d'art) 50 rue de Presles – 93300 AUBERVILLIERS*

*Tél. 01.46.71.40.40 – mail : [atelier@snmprotect-lafactory.com](mailto:atelier@snmprotect-lafactory.com)*

Combien d'œuvres peuvent être exposées ?

*Chaque artiste expose **une seule œuvre de grand format**. (obligatoirement sous verre ou plexi) et **un petit format sous verre de dimensions obligatoires 20 x 26 cm** (dimensions extérieures avec cadre) – possibilité d'en donner 2 lors du dépôt dont 1 pour remplacer celui éventuellement vendu. Si le format n'est pas respecté, le petit format sera refusé lors du dépôt. Toutes les techniques sont acceptées, **sauf l'huile**.*

J'hésite sur le choix de mon œuvre. Est-ce que je peux présenter plusieurs tableaux à choisir, à qui m'adresser ?

*OUI. Envoyez les photos par mail à Daniel GALLAIS – [danielgallais@live.fr](mailto:danielgallais@live.fr)*

*Avec la technique, N° ou titre et dimensions (largeur en premier) sous chaque photo.*

Après m'être inscrit avec une photo, est-ce que je peux changer cette photo ?

*NON – c'est cette photo qui figurera sur le catalogue.*

La photo du catalogue doit-elle être absolument celle de l'œuvre exposée ?

*NON -*

L'une de mes connaissances souhaite exposer. Que doit-elle faire ?

*Comme tous les nouveaux exposants, elle doit envoyer des photos à Daniel GALLAIS*

*(voir paragraphe au-dessus « les artistes n'ayant jamais exposé ... »).*

Montant des droits d'inscription :

*Participation aux frais d'organisation de l'exposition : 390 €*

*(ce montant inclut : l'inscription, les droits d'accrochage, l'exposition, une reproduction dans le catalogue, des cartons d'invitations et un catalogue 2023, la présence de votre œuvre dans un diaporama - nouveau)*

Comment régler ce montant :

*Merci **de privilégier les virements** (ce qui simplifie grandement notre travail)*

*(pour les exposants résidant à l'étranger, seuls les virements sont acceptés)*

*Éventuellement, par chèque à l'ordre de : SALON DESSIN PEINTURE A L'EAU*

Est-il possible de payer en plusieurs fois ?

*OUI – en 1, 2, 3 ou 4 fois*

*Si vous rencontrez des difficultés financières, merci de vous adresser à Daniel GALLAIS – [danielgallais@live.fr](mailto:danielgallais@live.fr)*

## RENSEIGNEMENTS :

**Renseignements** : pour plus d'efficacité, choisissez bien votre interlocuteur :  
**ATTENTION** : pour 99% de vos questions, la réponse est déjà dans le règlement ou dans cette Foire aux Questions ( FAQ)

Vous avez un renseignement complémentaire à demander :

*Concernant l'envoi du formulaire d'inscription ou information à ce sujet :  
[inscriptionsdpo@gmail.com](mailto:inscriptionsdpo@gmail.com)*

*Concernant l'artistique (par rapport à votre œuvre) : Daniel GALLAIS –  
[danielgallais@live.fr](mailto:danielgallais@live.fr)*

*Concernant technique et encadrements, le dépôt et le retrait : Philippe KERVROËDAN -  
[kervroedan@orange.fr](mailto:kervroedan@orange.fr)*

*Pour tout autre renseignement : concernant le règlement, et/ou d'ordre général :  
Michelina AMORE – [dessinpeinturealeau@gmail.com](mailto:dessinpeinturealeau@gmail.com)*

## Nouveauté au Salon 2023 : le QR Code

*Sera mis en place un QR Code unique à chaque artiste, lisible sur son étiquette près de son œuvre et qui pourra être scanné par le public et redirigera alors soit vers le site internet de l'artiste, soit vers son réseau social ou vers ses coordonnées personnelles. Si vous souhaitez ne transmettre aucune de ces informations au public, nous créerons un code avec un lien vers la page Facebook du Salon.*

## Qu'est-ce qu'un QR Code ?

*Un QR code contient un motif dans un graphique carré, dans lequel des informations sont intégrées. Les QR codes stockent les informations et les rendent accessibles. QR signifie Quick Response (réponse rapide) et ce nom est bien mérité. Chaque appareil photo, qu'il s'agisse d'un smartphone ou d'une tablette, peut lire et traiter les QR codes avec une application correspondante.*

## ASTUCES :

Votre œuvre est sur châssis, planche ou tout autre support rigide et de grande dimensions.

### 2 possibilités :

1°) un cadre classique avec verre ou plexi

2°) nous pouvons vous commander un plexi de 5 cm de plus en haut et en bas de l'œuvre. Le plexi comportera des trous et nous le fixerons par-dessus votre « support ». De plus, le coût est très raisonnable. Valable uniquement pour les œuvres de grand format.

Renseignements auprès de Philippe KERVROËDAN - [kervroedan@orange.fr](mailto:kervroedan@orange.fr)

### Dépôt et retrait des œuvres :

Pour le dépôt de votre œuvre au Grand Palais Ephémère : venez à 2 personnes. L'artiste se fait déposer devant le Grand Palais Ephémère avec son œuvre. Après l'avoir déposée, il appelle son accompagnateur pour repartir.

Dimanche 19 février 2023 : retrait de votre œuvre : venez ou revenez vers 20h00, vous n'attendrez pas. (allez prendre un verre ou dîner).

ATTACHES DES ŒUVRES :

A scotcher derrière le tableau : piton(s), ficelle .....

Pour le petit format : prévoyez une attache pratique et dans le bon sens du tableau (horizontal ou vertical)



LOGEMENT :

Pendant le Salon, certains artistes de province ou de l'étranger louent, à moindre frais qu'à Paris même, un Airbnb ou autre, en banlieue proche, près d'une gare, d'un RER ou d'un métro qui mène en quelques minutes au centre de Paris.